

ARRETE DU MAIRE

N° 2024-390

POLICE MUNICIPALE Tél: 04.90.90.17.00 Réf.: CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 q groupe

	3,00p
	Je soussigné Mme LAGUENNE CLAUDE Présidente du clerts des
	Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
	l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Consection
	Al'occasion de s Makalos Junios Tours. SET fodera le 1114
	DU 23/19/24 do 81t à 20H du 24/19/29 de 8H à 20H
	Veuillez agréer, Monsieur le Maire, I 'expression de mes sentiments respectueux.
	Le
	ARRETE DU MAIRE
	Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD, Vu I ' article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000), Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels, Vu la demande ci-dessus, ARRETE:
	Article unique-(1) MME, LA GUERRE Claude, Président du Club des Aumorters du RCC
	est autoriséle) à ouvrir un débit temporaire du Jene groupe Du le 23/112024 Shà 20h au le 24/112024 - 8hà 20h Al'occasion de Marche Juniors Tournei SEM Tederale M14 Complexe Coulerhin
	A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
	débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.
PUB	Fait à Châteaurenard, le 15 OCT, 2024 L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
1	7-OCT. 2024
	Ampliation sera adressée à : Madame la Sous-Préfète d'ARLES, Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
	brigade de derida i i i e i e i e i e i e i e i e i e i

L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

> PSIG de CHATEAURENARD.